



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-INT-176

Déposé le : 05.11.13

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.**

## Titre de l'interpellation au président du Conseil d'Etat

Le Groupe Impact a-t-il le droit d'enquêter sur les débats du Grand Conseil ?

En octobre 2012, j'ai déposé une interpellation « Qui contrôle les cours d'HEP » sur base d'un document de cours particulièrement négligé. En réaction, la direction de la HEP a porté plainte pour harcèlement auprès du Groupe Impact. En principe, celui-ci est chargé d'enquêter sur les dysfonctionnements au sein de l'administration.

Le 1<sup>er</sup> mai 2013, j'ai subi un interrogatoire d'Impact demandant que je dénonce les personnes qui m'avaient transmis ce document. J'ai estimé cette manœuvre déplacée à l'égard du Grand Conseil et j'ai alerté son président ainsi que le Chancelier dont Impact dépend administrativement. L'un et l'autre ont jugé qu'Impact avait outrepassé ses attributions. J'ai demandé que des mesures soient prises afin d'éviter la répétition de tels incidents. A ma connaissance, il n'y en a pas eu.

J'ai seulement reçu copie d'une lettre de la Chancellerie rappelant à Impact qu'un député soumis à un interrogatoire aurait dû être prévenu qu'il avait le droit de ne pas répondre. Dès lors, le fond du problème n'est pas éclairci et je pose au président du Conseil d'Etat les questions suivantes :

1/ L'administration cantonale peut-elle considérer qu'une intervention parlementaire constitue un harcèlement et qu'elle donne l'occasion de porter plainte?

2/ Le Groupe Impact a-t-il le droit d'entrer en matière sur une telle plainte?

3/ Si la réponse à ces deux questions est négative, quelle mesure le Conseil d'Etat a-t-il prise ou prendra-t-il à l'égard des directions de l'administration et du Groupe Impact pour éviter la

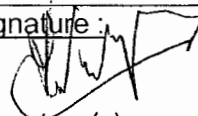
répétition de tels agissements ?

Commentaire(s)

Conclusions  
Développement

Nom et prénom de l'auteur :  
Neiryck Jacques

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Voir liste annexe

## Entretien téléphonique du 1er mai 2013 entre M. Jacques Neiryck, député au Grand Conseil vaudois et Mme Nicole Golay

---

Vous êtes contacté à fin d'informations dans le cadre d'un mandat d'investigation confié au groupe Impact par le Recteur de la HEP, dans le but de déterminer si [redacted] a fait ou fait l'objet d'agissements délibérément malveillants.

**1. Au Grand Conseil, le 26 mars 2013, vous avez déclaré que l'enseignant dont les notes de cours ont suscité une interpellation de votre part était le rédacteur d'une question d'examens comportant, elle aussi, des fautes d'orthographe. Pouvez-vous nous donner les références de cette question d'examen ?**

J'ai commis une erreur en attribuant cette question d'examen à [redacted], dont je n'ai, par ailleurs jamais mentionné le nom. Ces lignes ont été écrites par un autre professeur, tout comme le texte dénigrant les vertus de la dictée. J'estime que cela constitue une circonstance plutôt aggravante pour la HEP, où le mépris de l'orthographe semble faire partie de la culture d'entreprise plutôt que d'une déficience personnelle.

**2. Comment les notes de cours de [redacted] vous ont-elles été transmises ?**

J'ai reçu ce document par la poste, anonymement, avec des corrections écrites en rouge, à la main. Je ne me souviens pas s'il était accompagné d'une lettre anonyme dont je n'aurais, de toute manière, pas tenu compte. J'ai transmis ce document à [redacted]

Je tiens à dire que je n'ai rien à voir avec [redacted]. Après mon interpellation au Grand Conseil, j'ai reçu plusieurs téléphones concernant la HEP. Les étudiants sont exaspérés. Ils obtiennent un master après 5 ou 6 ans d'études universitaires et doivent passer 2 ans supplémentaires à la HEP où les cours donnés sont d'une qualité bien inférieure à ceux qu'ils ont eus auparavant, tout cela pour pouvoir enseigner leur matière au niveau secondaire.

Après mon interpellation, j'ai reçu plusieurs téléphones de personnes qui se plaignaient de la HEP. L'un d'eux qui tient à rester anonyme m'a décrit un climat d'intimidation régnant dans cette institution, ainsi que son sentiment, partagé par d'autres, d'être menacé de ne jamais accéder à un poste d'enseignant, s'il formule la moindre critique à l'égard de la HEP.

Je sais qu'il existe un processus de signalement à la HEP. Celui-ci ne fonctionne toutefois pas d'après les étudiants. Les plaintes seraient enterrées.

**2. Quelles informations avez-vous reçues de [redacted] ?**

Aucune information. Comme elle travaille à la HEP et qu'elle est du même parti que moi, nous avons naturellement et brièvement évoqué mon interpellation lors de réunions du parti. Elle n'a rien à voir avec mes interventions.

**3. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?**


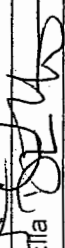


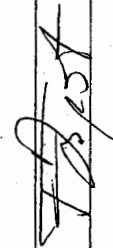

J'ai reçu plusieurs courriels de [redacted] dont le ton est agressif. Un certain [redacted] travaillant également à la HEP m'a interpellé. Cela illustre, à mon sens, l'incapacité de la HEP à supporter la critique et à en tenir compte.

En tant qu'enseignant à l'EPFL, j'ai souvent entendu des étudiants s'exprimer à visage ouvert pour des critiques fondées ou non. Jamais je n'ai été confronté à une telle demande d'anonymat comme dans ce cas, ni en sens inverse à des investigations pour déceler les sources de critiques.

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mai 2013

Jacques Neiryck

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> octobre 2013

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle 	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain 
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Christen Jérôme 	Freymond Cantone Fabienne
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella 	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis 	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Géraud 	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François	Grognuz Frédéric
Brélaz Daniel	Démétriadès Alexandre	Guignard Pierre
Brélaz François	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne 	Haury Jacques-André 
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Butera Sonya	Divorne Didier	Induni Valérie
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Calpini Christa	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Capt Gloria	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Chapalay Albert	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne

# Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> octobre 2013

Kappeler Hans Rudolf	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kernen Olivier	Oran Marc	Schobinger Bastien
Kunze Christian	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Payot François	Schwab Claude
Lachat Patricia	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Maillefer Denis-Olivier	Pillone Cédric	Thuillard Jean-François
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Marion Axel	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meidem Martine	Rey-Marion Alette	Venezelos Vassilis
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre	Züger Eric